BYRRH

VIN TONIQUE et APERITIF

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

RECOMMANDE AUX FAMILLES — VENTE EN 1912: 11.000.000 DE BOUTEILLES

L. VIOLET. - THUIR, FRANCE

BYRRH

VENTES AUX ENCHERES.

PAR CARRERE & CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Seront positivement vendues au plus haut enchérisseur les propriétés améliorées et non-améliorées, suivantes.

Toutes à l'épreuve des rats.

COTTAGE DOUBLE
627-629 Sud Claiborne
BATISSES
633 rue Sud Claiborne
1901 rue Lafayette
1903 rue Lafayette
1905 rue Lafayette
BATISSES
1907 rue Lafayette
1909 rue Lafayette

DEMEURE DOUBLE, EN BRIQUES, A DEUX ETAGES
1903-05 rue Poydras
COTTAGE DOUBLE
527-529 rue Claiborne
TERRAIN VACANT
Rue Sud Claiborne
entre les rues Poydras et Perdido.
(8) HUIT COTTAGES DOUBLES
1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931 rue Poydras
COTTAGE DOUBLE
634-636 rue Bolivar
entre les rues Poydras et Perdido.
COTTAGE SEUL
633 rue Sud Roman
LOGEMENT
627-629-631 rue Sud Roman

le JEUDI 20 juillet 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Le JEUDI 20 juillet 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sans le Premier District de cette ville, en vertu et en obéissant à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 6 juin 1916, par l'Honorable E. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée: Anna E. Ford et als vs. Mary B. Ford, No. 116,075, Division E, Cour Civile de District, et à moi adressé, je, Ernest A. Carrere, encanteur dûment patenté entendu pour la Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, procéderai à vendre aux enchères publiques, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet carré borné par les rues Sud Claiborne, Poydras, Lafayette et Bolivar, désigné par la lettre X sur un croquis fait par Adloe Orr, voyer, daté du 12 mai 1916. Ledit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Sud Claiborne, par une profondeur de quatre-vingt-douze pieds trois lignes sur la ligne vers la rue Poydras, et une profondeur de quatre-vingt un pieds, neuf pouces et deux lignes sur la ligne vers la rue Lafayette, par une largeur à l'arrière de trente-et-un pieds, trois pouces et sept lignes. Les améliorations sur ce dit lot sont désignées par les numéros 627-629 rue Sud Claiborne, et comprennent un cottage double, en bois, et toiture en ardoises, contenant trois chambres, service d'égout et d'eau de chaque côté; foyer, de chaque côté, se loue $20.

Secondement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le même îlet carré ci-dessus mentionné; le lot étant désigné par la lettre Y, sur le plan ci-dessus nommé, fait par Adloe Orr, voyer. Le dit lot mesure quarante-deux pieds deux pouces de face à l'avenue Lafayette, par une profondeur en face sur la rue Sud Claiborne de quatre-vingt-douze pieds, un pouce et trois lignes, et par une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne vers la rue Bolivar, et une largeur, à l'arrière, de quatre-vingt-un pieds, neuf pouces et deux lignes. Les améliorations sur la dite portion de terre sont désignées par les numéros 633 rue Sud Claiborne, 1901 rue Lafayette, au coin de la rue Sud Claiborne, et 1903-1905 avenue Lafayette. Les améliorations au numéro 633 rue Sud Claiborne, comprennent un cottage seul, en bois, à deux étages, et toiture en ardoises, contenant quatre chambres, avec service d'égout et d'eau; et se loue $12. Les améliorations au numéro 1901 rue Lafayette comprennent un cottage, en bois, toiture en ardoises, contenant quatre chambres, avec service d'égout et d'eau; se loue $12.50. Les améliorations au numéro 1903-05 rue Lafayette comprennent un cottage double, en bois, toiture en ardoises, et contenant trois chambres, avec service d'égout et d'eau, se loue $9 chaque côté.

Troisièmement — Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même district et l'îlet carré ci-dessus mentionnés, désigné par la lettre Z du dit croquis par Adloe Orr, ci-dessus mentionnés, les dits lots mesurant quarante-neuf pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Lafayette, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds, neuf pouces et une ligne sur la ligne vers la rue Sud Claiborne, et une profondeur de cent dix-neuf pieds, cinq pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Bolivar, et une largeur, à l'arrière, de quarante-huit pieds, un pouce et trois lignes. Les améliorations sur ce dit lot comprennent deux maisons seules, à deux étages, désignées par les numéros 1907 et 1909 rue Lafayette, chacune contenant trois chambres au rez-de-chaussée, et deux chambres au-dessus, avec service d'égout et d'eau. Le No. 1907 se loue $10.50 et le No. 1909, $14.50.

Quatrièmement — Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet carré borné par les rues Poydras, Sud Roman, Perdido et Sud Claiborne, désigné par la lettre C sur le croquis susmentionné, de Adloe Orr, lequel dit lot mesure quarante-six pieds de face à la rue Poydras, par une profondeur et face sur la ligne de la rue Sud Claiborne de cent vingt-et-un pieds un pouce, et par une profondeur sur la ligne de la rue Sud Roman de cent vingt-sept pieds, sept pouces et trois lignes, et une largeur, à l'arrière, de quatre-vingt-treize pieds six pouces. Les améliorations sur ce dit lot sont désignées par les numéros municipaux 1903-1905, rue Poydras, et comprennent une résidence double, en briques, à deux étages; le No. 1903 contenant dix chambres, salle de bain, vestibule, etc., et se loue $30. Au numéro 1905, il y a 8 chambres, salle de bain, vestibule, etc. Se loue $20.

Cinquièmement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le même district et le même îlet carré que la portion de terre ci-devant mentionnée, et désigné par la lettre A sur le dit croquis de Adloe Orr, voyer, ci-dessus mentionné, et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Sud Claiborne, et une façade de trente-cinq pieds, dix pouces et cinq lignes sur la rue Sud Roman, par une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne vers la rue Perdido, et une profondeur de cent six pieds neuf pouces sur la ligne vers la rue Poydras. Les améliorations sur ces dits lots sont désignées par les numéros 627-629 rue Sud Claiborne et comprennent un cottage double, en bois, toiture en ardoises, etage à l'arrière contenant 4 chambres, hangar, service d'égout et d'eau, chaque côté se loue $12.50.

Sixièmement — Un lot vacant dans le même îlet carré et le même district que la propriété ci-devant mentionnée et désigné par la lettre B, sur le dit croquis de Adloe Orr. Le dit lot mesure trente-cinq pieds de face à la rue Sud Claiborne et face de trente-cinq pieds neuf pouces sur la rue Sud Roman, et une profondeur de cent six pieds neuf pouces sur la ligne vers la rue Perdido, et de quatre-vingt-treize pieds six pouces sur la ligne vers la rue Poydras.

Septièmement — Dix-sept certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans l'îlet carré borné par les rues Poydras, Bolivar, Perdido et Sud Roman, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 26, 27 et 28, d'après un croquis de Adloe Orr, voyer, daté du 12 mai 1916, les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 s'adjoignent, et les lots d'un à sept, les deux inclus, mesurent, chacun, trente pieds, 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Poydras, par 101 pieds 6 pouces de profondeur. Les améliorations sur les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont désignées par les numéros municipaux 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931 rue Poydras. Les lots 9, 10, 11, 12, 13 et 14 s'adjoignent et mesurent, chacun, 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Sud Roman, par une profondeur de 122 pieds 7 pouces.

Les améliorations sur le lot No. 9 sont désignées par les numéros 631 et 633 rue Bolivar.

Les améliorations sur le lot No. 28 sont désignées par le numéro 633 rue Sud Roman.

Les améliorations sur les lots 26 et 27 sont désignées par les numéros 629 et 631 rue Sud Roman.

Les lots 10, 11, 12, 13 et 14 sont vacants.

Les propriétés Nos. 1901 à 1931 rue Poydras contiennent chacune, 4 chambres, hangars, services d'égout et d'eau de chaque côté, et se louent $12.50 chaque côté, à l'exception des Nos. 1911-13-15-17, qui se louent $10.50.

La propriété 631-633 rue Bolivar comprend un cottage double en bois, toiture en ardoises, contenant 3 chambres, hangar, services d'égout et d'eau de chaque côté, et se loue $12.50 chaque côté.

La propriété 633 rue Sud Roman comprend un cottage en bois, toiture en ardoises, contenant 3 chambres, services d'égout et d'eau, et se loue $10.

La propriété Nos. 627-29-31 rue Sud Roman comprend un cottage pour grande six chambres, services d'égout et d'eau, se loue $19.50.

Termes et conditions — Comptant; l'acquéreur sera responsable du payement, en plus du prix d'achat, des taxes de l'année 1916, des revenu des Etats-Unis, ainsi que des actes de vente pardevant E. P. Conin, notaire. Le vendeur percevra les loyers jusqu'à date de la signature de l'acte notarié de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication en acompte sur la vente, et ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
Juillet 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Septième District, portant le numéro municipal 1515 rue Léonidas (dans l'îlet des rues Birch, Jeannette et Joliet).

Morris Feilel vs. Hypolite Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 116,352 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette Ville, le JEUDI 20 juillet 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un petite portion de terre, avec toutes les dépendances y appartenant, située dans le Septième District de cette ville (anciennement Carrollton), dans l'îlet No. 198, borné par les rues Jeannette, Birch, Léonidas et Joliet, étant l'arrière extrême du lot No. 10 qui forme le coin des rues Jeannette et Léonidas, la dite portion présentement vendue se trouve à une distance de quatre-vingt-dix pieds du coin des rues Jeannette et Léonidas, et mesure trente pieds de face à la rue Léonidas, par une profondeur de trente pieds, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ARTHUR B. LEOPOLD et GERALD NETTER,
Avocats pour le demandeur.
Juin 16 17 23 30—Juillet 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de La Orient Company, Limited, demandant une monition.

Etat de la Louisiane, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C — No. 116,934 — Attendu que, la Orient Company, Limited, est propriétaire des biens fonciers ci-après décrits, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 262, borné par les rues Eagle (anciennement Mary), Cohn, Monroe et Spruce (anciennement Huitième), les dits lots étant désignés par les numéros 17 et 18 sur un croquis privé annexé à un acte de vente par P. N. Fortier à Chas. Satchell, passé pardevant Ernest Commagère, ancien notaire, le 17me jour de mai 1871; une copie certifiée du dit croquis privé est annexée à la pétition de monition. Les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent, chacun trente 30 pieds de face sur la rue Eagle (Mary), par une profondeur de cent vingt (120) pieds et largeurs à l'arrière, de trente (30) pieds.

La dite propriété ci-dessus décrite a été acquise de Harley A. W. Howcott le 7 juillet 1915. *Enregistré au bureau des aliénations*, livre 279, page 19.

Acquis par le dit Harley A. W. Howcott le 11 décembre 1913. Enregistré, au bureau des aliénations, livre 265, page 15.

Acquis par le dit Jos. F. Ebert, de la Quaker Realty Co., le 3 décembre 1913, et enregistré au bureau des aliénations, livre 268, pages 2 à 7, et en vertu d'un jugement, No. 99,151 de la Cour Civile de District.

Acquis par la Quaker Realty Co., de la Azlee Land Co., le 15 décembre 1904. Enregistré au bureau des hypothèques, livre 199, page 195.

Le titre de la dite propriété a été affirmé par jugement No. 2[illegible]95 de la Cour Civile de District. Enregistré au bureau des aliénations, livre 267, page 163.

La Azlee Land Co. a acquis de Wm. H. Howcott le 19 février 1903. Enregistré au bureau des aliénations, livre 189, page 175.

Et Wm. H. Howcott a acquis de l'Etat de la Louisiane, par acte de l'Auditeur d'Etat, portant le numéro 891 et daté du 16 octobre 1901. Enregistré, au bureau des aliénations, livre 187 page 36.

D'après le dit acte, la dite propriété a été adjugée à l'Etat de la Louisiane le 27me jour de décembre 1886, comme étant la propriété de James Baker, par le percepteur des taxes du Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à défaut d'avoir soldé les taxes dûes à l'Etat de la Louisiane pour l'année 1883, selon les termes de l'acte No. 80 de 1888, approuvé le 12 juillet 1888. Le prix de l'adjudication était la somme de $22.23, montant des taxes de l'année 1883-1884 et 1887 à 1901, inclusivement; surplus 52 pour cent, et aussi les frais pour mettre en vigueur les termes du dit acte, s'élevant à $5.10, comme il est plus amplement expliqué par le dit acte de l'Auditeur, portant le No. 891 qui est annexé à la dite pétition pour monition, et qui en fait partie.

Attendu que la dite Orient Co., Ltd., s'est adressée le 23me jour de juin 1916, à cette Cour pour obtenir une monition ou publication conformément aux articles Nos. 2370, 2371, 2372 et 2373 du Code Revisé de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 16 mars 1870, et généralement désigné comme "Un acte pour la revision des statuts de l'Etat, d'un caractère général".

Et *conséquemment*, et présentement, qu'il soit ceteri que toutes personnes intéressées dans cette affaire soit citées et prévenues au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui auraient droit, titre ou réclamation touchant la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un vice de forme dans la dite adjudication à l'Etat de la Louisiane, et dans la vente par l'Etat, d'après l'acte de l'Auditeur au dit Wm. H. Howcott, ou par suite d'irrégularité ou d'illégalité dans la publication au sujet de la date ou de la conduite de la dite vente, d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront le jour et la date de la première publication de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la dite vente ne serait pas affirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 23me jour de juin de l'année 1916.

(Signé) E. K. SKINNER, Juge.
F. GRIESHABER, Député-greffier.

Pour copie conforme.
F. GRIESHABER, Député-greffier.
(Sceau de la Cour.)
Juin 20—juil 6 20

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de la succession de Martin Van Buren Walwright, No. 112,198, Cour Civile de District, Division C. Troisième et Quatrième Districts, spacieux cottages 1716 Touro, 1718 Touro, et 2617 rue Chippewa. Par Louis Hufft, encanteur, 806 rue Perdido, JEUDI 20 juillet, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans.

En vertu et en obéissance à un jugement rendu en cour ouverte le 7 juin 1916 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, dans l'affaire ci-dessus numerotée et intitulée, je vendrai au plus haut enchérisseur, sans comptes, aux enchères publiques, la propriété suivante, décrite à savoir:

A — Un certain lot de terre, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 79, borné par les rues Chippewa, Annonciation (anciennement Jersey), Troisième et Quatrième, désigné par la lettre S sur un croquis et certificat de voyer fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, le 11 septembre 1915, et annexé à un inventaire dans la succession de Martin Van Buren Wainwright par A. J. Peters, notaire, le 16 juillet 1915, d'après ce croquis et certificat de voyer le lot commence à une distance de 102 pieds du coin des rues Chippewa et Quatrième et mesure 25 pieds, 11 pouces de face à la rue Chippewa, 43 pieds, 10 pouces et 4 lignes de largeur en arrière, par une profondeur de 143 pieds, 1 pouce et 2 lignes sur le côté vers la rue Quatrième, et une profondeur de 141 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur le côté vers la rue Troisième.

B — *Un certain lot de terre, ensemble avec* tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union (maintenant Touro), Bagnetts (maintenant Bourbon), Prosper (maintenant N. Derbigny) et Sophie (maintenant N. Roman), désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 52, mesurant 27 pieds, 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Touro par 122 pieds, 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine. La dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1716 et 1718 rue Touro.

Termes et Conditions — Comptant; l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication et assumera et payera en plus et en sus du montant de son enchérissement, les taxes de ville et d'Etat sur la propriété qui lui sera adjugée dûe et payable dans l'année 1915, aussi le coût des timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, ainsi que le coût de l'acte de vente ou des actes de vente qui seront passés devant Charles C. Rehnisch, notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur,
806 rue Perdido.
A. J. PETERS, BUCK, WALSH & BUCK, JOHN N. TOBINS, Avocats.
Juillet 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Succession de Martin Van Buren Wainwright—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 112,198. Division C.—Un lot de bijoux rares, comprenant comme suit:

Une montre émaillée, pour dame, incrustée de diamants des deux côtés du boîtier. Une paire de boucles d'oreilles en diamant, en forme d'étoile et de croissant. Un bracelet en or. Une bague en or. Une bague en or, avec sept diamants. *Une chaînette à anneaux* montée de six diamants. Une petite bague en or, ornée de deux diamants. A l'enchère publique, le JEUDI 20 juillet 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à la *Nouvelle-Orléans, en vertu de* et en obéissance à un jugement rendu en cour ouverte le 6 juin 1916, et signé en cour ouverte le 7 juin 1916, par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre au plus haut enchérisseur, et sans estimation, à l'enchère publique, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
Bureau, 808 rue Perdido.
Juillet 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de meubles de maison, de valeur, etc.

B. A. Flanders vs. Andrew Wohlert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 111,630 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 26 juillet 1916, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

A mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres:

Un grand assortiment de meubles de maison, installations, objets divers, etc., d'après l'inventaire au dossier.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les deux.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la Paroisse d'Orleans.
A. J. PETERS,
Avocat pour le demandeur.
Juillet 15 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, de valeur, dans le Premier District.

1o—Formant le coin des rues Melpomène et Fréret, et portant les numéros municipaux 2501 et 2503 rue Melpomène.

2o—Portant les numéros municipaux 2618 et 2620 rue Melpomène, entre les rues Sud Robertson et Magnolia.

Jackson Building and Loan Association vs. Mme E. J. Madden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No. 116,758—En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 juillet 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1o—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No. 384, borné par les rues Melpomène, Fréret, Thalia et Locust (maintenant Sud Robertson), désigné comme lot numéro quatorze, et mesurant trente-et-un pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur et face de cent pieds sur la rue Fréret.

2o—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dérivant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No. 388, borné par les rues Melpomène, Locust (maintenant Sud Robertson), Terpsichore et Magnolia, désigné par le numéro huit sur un plan de Reizenstein, déposé dans les archives de E. Barnett, ancien notaire, daté du 20 décembre 1865. Le dit lot mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent vingt-sept pieds et neuf pouces, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
EMILE POMES,
Avocat pour la demenderesse.
Juin 17 19 23 30—Juillet 7 14 20

VENTES AUX ENCHERES.

PAR J. L. ONORATO.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 116,[illegible], Michael J. Murphy et als vs. John T. Aitken, Interdit.

Vente en Partage sous et en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 116,[illegible] du dossier, dans l'affaire intitulée Michael J. Murphy et als vs. John T. Aitken, Interdit, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 12 juin 1916, et signé en cour ouverte le 15 juin 1916, l'ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, le JEUDI 20 juillet 1916, la propriété foncière, actions, etc.

1 — Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson et les rues Carondelet (anciennement Apollo), Brainard et Josephine, désigné par le No. 4 et formant le coin de l'avenue Jackson et de la rue Carondelet; le dit lot mesure 30 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Jackson, par 105 pieds et face à la rue Carondelet, entre lignes parallèles, mesure américaine. La dite propriété porte le numéro municipal 1703 avenue Jackson.

2 — Un certain lot de terre, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson et les rues José-

VENTES AUX ENCHERES.

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible], Division E, No. 116,[illegible], Michael J. Murphy et als vs. John T. Aitken, Interdit.

[illegible] Carondelet et Brainard, désigné par le No. 5. La dite propriété est connue par le numéro municipal 1719 avenue Jackson.

5—11 actions "preferred stock" N. O. Railway and Light Co.

20 actions "common stock" N. O. Railway and Light Co.

10 actions "preferred stock" American Cotton Oil Co.

20 actions "common stock" American Cotton Oil Co.

$2000 4½ bonds N. O. Railway and Light Co.

Conditions — Pour la propriété foncière: comptant, et en sus au prix d'achat l'acheteur payera chacune et toutes les taxes dûes et pouvant être dûes, pendant l'année 1916, le coût de tous les certificats et timbres de revenus, et l'acte de vente, sujet à tout contrat existant; acte de vente passé devant Edgar M. Cahn, notaire. L'acheteur déposera au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat, portant ni intérêt ni pénalité, avec l'encanteur. Pour les actions et obligations: comptant.

J. L. ONORATO.

THEODORE A. SCHUBER et HOWE, FENNER, SPENCER & COCKE, Avocats pour les demandeurs.

GEORGE W. MOORE, Avocat pour le défendeur.

Juil 2 9 16 20

VENTES AUX ENCHERES.

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kahn Manufacturing Co. vs. Morris Levin.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 76,637 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727-729 rue St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI 21 juillet 1916, à 10 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Le contenu d'un magasin de mercerie.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
GABE FERNANDEZ,
Avocat pour la demanderesse.
Juillet 10 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, No. 116,777, Mme Estelle Burdeau, veuve d'Albert L. Steward, vs. Charles K. Burdeau. Vente en partage.

Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, No. 116,777, dans le procès intitulé Mme Estelle Burdeau, femme d'Albert L. Steward, vs. Charles K. Burdeau, le dit jugement lu, rendu et signé le 14 juin 1916, et le dit ordre dirigé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI 20 juillet 1916, la propriété foncière décrite dans l'inventaire enregistré ci-dessus, *sujet à un usufruit pour la vie en faveur de* John F. Aitken, interdit, comme suit.

Un lot de terre avec une double résidence à 2 étages, portant les Nos. 1711-1715 avenue Jackson, dans l'îlet No. 242, Quatrième District de cette ville, borné par les rues Carondelet, Brainard et Josephine, le dit lot désigné par la lettre B sur un certificat de voyer fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté le 12 mars 1912, et commence à une distance de 54 pieds 7 lignes du coin de la rue Carondelet et de l'avenue Jackson, et mesure 57 pieds 11 lignes 3 pouces de face à l'avenue Jackson par une profondeur de 105 pieds.

Conditions — Comptant et en addition l'acheteur déposera 10 pour cent du prix d'achat, portant ni intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec l'encanteur, et payera toutes les taxes dûes et exigibles pour l'année 1916, le coût de tous les certificats, timbres de revenu et pour l'acte de vente passée devant Edgar M. Cahn, notaire.

J. L. ONORATO.

Vente sujette à tout contract existant.

THEODORE A. SCHUBER, HOWE, FENNER, SPENCER & COCKE, JOHNSON ARMSTRONG, JAMES McLAUGHLIN, CAFFERY, QUINTERO & BRUMBY, Avocats pour la demanderesse.

GEORGE W. MOORE, Avocat pour le défendeur.

Juil 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C No. 115,451. Arthur L. Zammit et als vs. Philippe Zammit et als.

Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 115,451 du dossier, dans l'affaire intitulée Arthur L. Zammit et als vs. Philippe Zammit et als, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 6 juin 1916, et lu et signé le 9 juin 1916, le dit ordre dirigé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à midi, le JEUDI 20 juillet 1916, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière d'après l'inventaire, suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Fields, Johnson, Galvez et Français, désignés par les Nos. 6 et 7 sur un croquis annexé à un acte devant James Fahey ancien notaire dans cette ville, le 13 octobre 1887, et mesurant ainsi qu'il suit:

Le lot No. 6 mesure 12 pieds de face à l'avenue Champs-Elysées par 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 7 mesure 32 pieds de face à l'avenue Champs-Elysées, par 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence simple en bois à deux étages, avec 5 chambres et une cuisine et un rez-de-chaussée sur l'étage du bas, et 6 chambres, 3 de chaque côté, avec Hall aux étages supérieurs, et portant le *numéro municipal* 2022 Champs-Elysées.

Conditions — Comptant; l'acquéreur payera pour les certificats et timbres de guerre et l'acte de vente passé devant Arthur B. Léopold, notaire. Vente sujette à tout contrat existant, et, prix d'achat ne portant ni intérêt ni pénalité entre les mains de J. L. ONORATO.

CAFFERY, QUINTERO & BRUMBY, Avocats.
Juil 2 9 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Eugène Ibos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,867 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes *intéressées d'avoir à déduire dans les* dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexandrienne Ibos, épouse de Bernard Bourdette, *exécutrice testamentaire de cette succession*, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. ALEXANDER BAHNS, Avocat.
Juillet 11 15 20

Succession de Félicie Boucard, veuve en premier mariage d'Henri Félix Vauquelin, et en second mariage d'Auguste Regouffe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,831 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) *pour lesquelles le compte et tableau de distribution* présenté par Mme Louise Regouffe, épouse de Paul Seizer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.
Juillet 11 15 20

Succession de Mlle Anna M. Frocha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 116,943 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary C. Frocha, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HUGH S. SUTHON, Avocat.
Juillet 20 25 29

Succession de Frank M. Leckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 115,516 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Leckert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats.
Juillet 20 25 29

Succession d'Edward Wisner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,578 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mme Mary Jane Wisner, Adolphe V. Smith et la Hibernia Bank & Trust Company, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT,
FOSTER, MILLING, SAAL & MILLING,
CARL WISNER, Avocats.
Juillet 20 25 29